

L'EMPLOI DES FEMMES EN AFRIQUE DU NORD: UN ENJEU CLE POUR LE DEVELOPPEMENT

N. KAÏD TLILANE*

Le pacte du Millénaire pour le développement suggère une série de mesures à mettre en œuvre pour sortir les pays de l'ornière de la pauvreté. L'égalité entre personnes des deux sexes ne constitue pas seulement un objectif en soi, mais un objectif indispensable à la concrétisation de tous les autres. Aujourd'hui, les capacités et la représentation des femmes sont un enjeu clé pour atteindre les objectifs de développement. Cependant, les obstacles liés à l'égalité des sexes devant l'emploi et la participation à la vie économique, politique et sociale sont aussi nombreux que variés. Qu'en est-il de l'emploi des femmes en Afrique du Nord?

Dans ces pays, grâce aux efforts déployés par les autorités publiques en matière d'accès à l'éducation, les femmes se trouvent de plus en plus nombreuses sur le marché du travail. En conséquence, les politiques de développement locales doivent tenir compte du potentiel féminin et tendre à améliorer le sort des femmes qui travaillent, subissent des affronts et se voient refuser des opportunités.

La promotion des intérêts féminins dans le cadre des objectifs de développement est une nécessité de l'heure et leur autonomisation nécessite des mesures qui répondent à la fois à des besoins pratiques et stratégiques. Il s'ensuit que les démarches doivent être orientées vers l'amélioration sinon la réforme des dispositifs législatifs et la mise en œuvre des nouvelles mesures et donc vers des dispositions qui dépassent le stade de *projet de développement*.

Les besoins d'emplois des pays d'Afrique du Nord sont considérables pour les 16 prochaines années. Ils sont d'autant plus importants en tenant compte de la composante féminine. Le prix lourd de la stabilisation macroéconomique des années 90 n'a pas permis de relancer l'activité économique dans la région au début de cette première décennie du 21 siècle.

Le développement socio-économique des pays d'Afrique du Nord doit s'organiser sur la base des objectifs suivants¹: consolider la

* Enseignante- chercheuse, Université de Bejaia.

stabilisation macroéconomique, couvrir les besoins en emplois de plus en plus importants parce que les femmes intègrent le marché du travail, améliorer la croissance économique, conforter la compétitivité dans les échanges et l'attractivité des capitaux, modifier la dynamique des marchés du travail freinée par la structure de l'emploi, l'inadéquation de formation et la législation, contrôler le développement de la pauvreté. Aujourd'hui, les Pays d'Afrique du Nord (PAN) se caractérisent par la spécificité de la transition démographique, l'évolution des taux de participation des femmes et, en termes de productivité, le potentiel de la population active qui a sensiblement augmenté.

La promotion des intérêts féminins dans le cadre des objectifs de développement est une nécessité de l'heure et leur autonomisation nécessite des mesures qui répondent à la fois à des besoins pratiques et stratégiques. Bien que des progrès aient été enregistrés dans la région d'Afrique du Nord au cours de ces deux dernières décennies pour ce qui est des indicateurs de genre et de l'égalité entre les sexes, la problématique homme - femme relève toujours du défi. Des progrès importants ont été réalisés dans les indicateurs sociaux entre sexes (notamment des améliorations plus rapides que dans toute autre région au niveau de l'éducation des filles), alors que les progrès en matière d'autonomisation des femmes, notamment la participation économique et politique ont été à la traîne.

Dans la région, les jeunes filles sont de plus en plus diplômées. En Algérie, tout du moins, leur niveau d'éducation dépasse même celui des hommes de même âge. L'insertion professionnelle des femmes rend plus difficile l'entrée sur le marché du travail en raison de la concurrence qui s'exerce entre ces dernières et leurs homologues masculins du même âge et niveau. Les femmes constituent une source de croissance non mobilisée au niveau macro-économique d'une part et une source de revenu qui manque également au niveau des ménages et que l'on ne peut s'empêcher de rapprocher de la dynamique préoccupante de la pauvreté². L'objet de ce papier est de tenter de montrer que l'insertion professionnelle des femmes dans les PAN est un enjeu clé pour le développement de la région.

¹ FEMISE: Rapport du FEMISE sur le partenariat euro-méditerranéen, P.V.

² Idem. P. IX.

I - COUVERTURE DES BESOINS D'EMPLOIS EN EN AFRIQUE DU NORD

Les cinq pays d'Afrique du Nord représentent en 2001 une population de plus de 144 millions de personnes, soit 2,4% de la population mondiale. Les pays d'Afrique du Nord sont caractérisés par:

1. Une baisse sensible des taux de croissance de la population totale qui se poursuit selon les prévisions pour la période 2001-2020 et est principalement due à une diminution de la fécondité.

2. Une population de jeunes très importante. En effet, la population ayant besoin d'un emploi était de plus de 82 millions de personnes en 2001, et sera de plus de 119 millions en 2015³. Ce qui représente une contrainte majeure de ces pays.

Il faut souligner que les PAN ont largement entamé leur transition démographique, ce qui permet d'envisager une quasi stabilisation de la population de ces pays à l'horizon 2020 d'une part et la faiblesse du taux d'activité notamment vis-à-vis de la structure de la population d'autre part. En effet, la population active est, actuellement, inférieure à la population âgée de moins de 15 ans sachant que les caractéristiques des structures productives des PAN, ne permettent pas d'envisager l'emploi des nouveaux arrivants sur le marché du travail⁴.

Tableau 1: **Evolution des tendances démographiques selon la structure par âge et taux d'analphabétisme des adultes en Afrique du Nord 2001 – 2015**

Pays	Population totale (10 ⁶)			Population âgée <15 ans (en %)		Population âgée de 15 à 64 ans (en %) *	
	1975	2001	2015	2001	2015	2001	2015
Algérie	16,0	30,7	38,1	34,3	27,4	61,5	67,7
Egypte	39,3	69,1	90	35,7	31,7	59,8	62,9
Maroc	17,3	29,6	36,5	32,3	27,9	63,4	67,0
Tunisie	5,7	9,6	11,1	29,4	22,6	64,8	70,7
Libye	2,4	5,3	6,9	32,0	28,7	64,3	65,8
Total *	80,7	144,3	182,6	34,2	29,4	61,5	65,3

³ Ici il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans. Ces ratios ont été calculés par nous même à partir des données du PNUD: Rapport mondial sur le développement humain 2003, PNUD, P250-252.

⁴ FEMISE: Rapport du Femise 2003 sur le partenariat Euro Méditerranéen, P.2 et P.3.

Tableau 1-1: Suite

Pays	Population âgée de 65 ans et + (en %)		Tx. d'analphabète des adultes n % des 15 ans et plus	
	2001	2015	2001	
Algérie	4,2	4,9	32,2	
Egypte	4,5	5,4	43,9	
Maroc	4,3	5,1	50,2	
Tunisie	5,8	6,7	27,9	
Libye	3,7	5,5	19,2	
Total *	4,4	5,4	-	

Source: Tableau réalisé à partir des données du PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003. Éd. Economica. Extrait du tableau 5, PP. 251, 252 et du tableau 3, PP. 245, 246.

* : calcul fait par l'auteur à partir des données de ce Rapport.

a- La transition démographique:

La transition démographique exerce une force de pression sur les économies des PAN qui dépend de deux facteurs⁵:

- La rapidité de la transition qui indique la durée de la pression exercée par les jeunes générations (moins de 15 ans) qui se joignent à la population active et à qui il faudra fournir un emploi,
- Le degré de dépendance⁶ qui en donne l'intensité et mesure l'effort que doit consentir une économie pour assurer l'entretien des moins de 15 ans et des plus de 65 ans.

Ces deux éléments déterminent largement le mode de gestion envisageable et les gains en termes de croissance qu'il est nécessaire de dégager.

Cependant, malgré cette transition démographique entamée, la population active va continuer de croître. Durant cette période, les PAN doivent supporter

- les coûts d'un taux de dépendance plus grand, notamment les dépenses de scolarité suscitées par la tranche de population des moins de 15 ans et les dépenses de santé engendrées par celle âgée de plus de 65 ans.
- offrir plus de postes de travail aux jeunes qui arrivent à l'âge actif.
- et que ces postes de travail soient suffisamment productifs pour permettre une augmentation des salaires.

⁵ FEMISE: Rapport du Femise 2003 sur le partenariat Euro Méditerranéen, P. 2 et P.3.

⁶ Taux de dépendance : est le rapport de la population des classes d'âges non actives (les moins de 5 ans et les plus de 65 ans) et de la population en âge de travailler.

b- La dynamique du marché de l'emploi :

Aujourd'hui, l'objectif central des PAN est l'obtention d'une croissance plus forte et créatrice d'emplois. Cette croissance peut être dynamisée en raison de l'existence d'une force de travail importante. Cette dernière doit se réaliser dans un régime de croissance nouveau qui doit solliciter davantage:

- L'accumulation qui nécessite une augmentation des taux d'épargne et une transformation de l'épargne en investissement.
- La productivité du travail par amélioration de la qualité du travail.

Pour couvrir les besoins de création d'emplois permettant une amélioration de la situation générale en Afrique du Nord, 03 hypothèses ont été retenues dans le rapport du FEMISE 2003: Ouverture des économies des PAN et leurs rapprochement avec l'Union Européenne, augmenter le taux d'activité des femmes, faire progresser les taux d'activité pour atteindre en 2020 un taux de 48% (taux actuel) à 58% (taux à créer). Ainsi, pour répondre aux besoins d'emploi dans la région en 2020, selon respectivement ces deux taux, la création d'emplois passera de 20,015 millions à 31,431 millions. Ce qui représente une augmentation de 57,62% à 90,50% de l'emploi actuel⁷. Il est nécessaire de rendre plus dynamique le marché du travail qui a été freiné par la structure de l'emploi, l'inadéquation de la formation et la législation.

Tableau 2: Evolution des besoins minimum d'emploi en Afrique du Nord 2010 – 2020, Pour stabiliser la situation (Unité: 10³)

Pays	Population active			Nombre d'emplois nécessaires au maintien du taux d'emploi 2000		
	2000	2010	2020	2000	2010	2020
Algérie	8.154	11.765	12.474	5.726	8.262	8.759
Egypte	19.215	25.201	32.329	17.289	22.675	29.088
Maroc	10.260	13.309	15.015	9.019	11.699	13.199
Tunisie	3.215	4.002	4.406	2.702	3.364	3.704

⁷ Ratios calculés par l'auteur à partir des données du Rapport du FEMISE 2003, P.7.

Tableau 2-1: Suite

Pays	Emplois en 2020 à créer nécessaires pour atteindre un taux d'activité de:		Taux de chômage	
	48%	58%	1995	2002
Algérie	3.033	6.431	27,9	27,3
Egypte	11.800	17.910	11,3	9
Maroc	4.180	5.413	16	11,6
Tunisie	1.002	1.677	17,8	14,9
Total*	20.015	31.431	18,2	15,7

Source: Tableau réalisé par nos soins à partir des données du rapport du FEMISE 2003 sur le Partenariat

Euro Méditerranéen. Extrait du tableau 3, P. 6 – tableau 4, P. 7 et tableau 20, P. 54.

*: calculs faits par l'auteur.

Tableau 3: Structure de l'emploi par grands secteurs dans les pays d'Afrique du Nord (en%)

Pays	Agriculture		industrie		construction		services	
	1995	2001	1995	2001	1995	2001	1995	2001
Algérie	17,4	21,1	13,3	13,8	13,3	10,4	56	54,7
Egypte	33,4	29,6*	15,6	13,4*	6,4	7,9*	44,6	49,1*
Maroc	-	45,2	-	12,8	-	6,4	-	35,5
Tunisie	21,9	22	21,8	21,7	13,2	12,2	43,1	44,1
Moyenne PAN	23,5	23,8	16,8	15,4	11,6	9,5	44,6	47,7

Source: Rapport du FEMISE 2003 sur le Partenariat Euro Méditerranéen. Extrait du tableau 19, P. 54.

*: année 2000.

Pour ce qui est de la structure de l'emploi, elle reste globalement orientée vers les services, on peut observer que:

- Le secteur des services représente la plus grande part des emplois (47,7%). L'Algérie, suivie de l'Egypte sont les plus avancés dans la région.
- Pour ce qui est du secteur de l'industrie sa part a baissé de 1,1 point depuis 1995. Seule l'Algérie a vu une progression de 0,5 point. La Tunisie, quant à elle, a maintenu une part stable durant la période.
- L'agriculture qui occupe près du quart des emplois en Afrique du Nord représente 45,2% au Maroc en 2001 contre 29,6% en Egypte en 2000 avec une baisse de 3,8 entre 1995 et 2000 pour cette dernière.

Concernant les systèmes de formation, ils trouvent des difficultés à réaliser une adéquation de l'offre à la demande. En effet:

- Le chômage qui représente un gaspillage de ressources humaines, a subi, en moyenne, dans la région une baisse de 2,5 points durant la période 1995-2002. Le taux moyen se situe à environ 16%.

- Les jeunes diplômés touchés par le chômage sont de plus en plus nombreux et, proportionnellement, plus touchés que les autres classes d'âge. En Tunisie le taux de chômage chez les jeunes est évalué à 30% contre 14,9% pour l'ensemble de la population active. Au Maroc, le taux de chômage des jeunes dans les zones urbaines atteint 31% contre 11,6% pour le taux moyen⁸. En Algérie, au 3^e trimestre 2003, le taux de chômage représente 23,7% avec 48% des demandeurs d'emploi qui ont plus de 25 ans, 72% n'ont pas atteint l'âge des 30 ans et 9,3% ont 40 ans et plus⁹. De ce fait, alors que le nombre d'années d'études a augmenté de 50% en deux décennies dans la région, pratiquement les taux de chômage ne diminuent que faiblement, ce qui montre l'écart entre les compétences atteintes et celles demandées.

- Le taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus) demeure élevé (Cf. tableau 1), notamment au Maroc où il a atteint 50,2% contre 19,2% en Libye en 2001. Dans ce sens, des efforts doivent être fournis par les gouvernements qui doivent mettre en place les dispositifs nécessaires à l'acquisition des savoirs de base pour l'ensemble de la population. Le rôle joué par les associations dans ce domaine est appréciable et nécessite, par conséquent, plus de moyens si l'on veut réduire le taux d'illettrisme.

- La mise en place d'un système fiable permettant aux décideurs de mieux cibler les problèmes et y répondre de manière appropriée.

Les formations proposées doivent être mieux orientées vers la demande dans le but de satisfaire les besoins de l'heure et du marché national.

L'amélioration de la législation portant sur les marchés du travail apparaît nécessaire. Celle-ci est sensiblement différente au sein des pays d'Afrique du Nord. En effet:

- Le Maroc possède une loi sur le salaire minimum mais son application n'est pas systématique dans le secteur privé. Le fort taux de chômage incite le gouvernement à autoriser les employeurs à embaucher sans le niveau légal.

⁸ FEMISE: Rapport du Femise 2003 sur le partenariat Euro Méditerranéen, P. 55.

⁹ ONS: Collection statistique n° 386, édition 2003.

- En Tunisie et en Egypte, le respect du salaire minimum se limite au secteur public.

Toutefois, il doit sûrement exister des solutions qui permettent d'améliorer la flexibilité sans remettre en cause la dimension sociale. Ainsi, une législation du travail prévoyant des négociations salariales collectives et une résolution rapide et efficace des conflits pourrait améliorer le statut des travailleurs et leur garantir des droits minimums sans porter atteinte à la flexibilité du marché.

Enfin, pour lutter contre la pauvreté, il est nécessaire de coordonner l'action des différentes parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Le manque de coordination entre ces deux parties entraîne des résultats faibles par rapport aux efforts fournis d'une part et des initiatives conflictuelles d'autre part¹⁰. Cette coordination est nécessaire à tous les niveaux, intra et inter ministériel et entre associations. En outre, le contrôle et le suivi des programmes de lutte ont été faibles en raison des capacités institutionnelles, de faibles ressources humaines et des ressources financières insuffisantes. D'ailleurs, il n'existe aucune étude évaluant l'impact et l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté.

Parmi les imperfections limitant l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, on distingue:

- la faible capacité des institutions gouvernementales à atteindre les pauvres au niveau local.
- La capacité limitée des associations à mettre en place des programmes innovants et réussis.
- Le pourcentage élevé de projet infructueux ou abandonnés.
- Le manque de ressources humaines qualifiées pour formuler, mettre en place et assurer le savoir des programmes de lutte.

Cependant, lutter efficacement contre la pauvreté nécessite une analyse sérieuse des déterminants socioéconomiques de la pauvreté des PAN.

II – LA QUESTION DE L'EMPLOI DES FEMMES DANS LES P.A.N

Dans les pays d'Afrique du Nord, l'engagement et les réalisations des gouvernements ont été nettement plus ambitieux qu'on ne le croit. Durant quatre décennies, grâce à d'importantes ressources et des stratégies publiques couronnées de succès, de remarquables progrès

¹⁰ FEMISE: Rapport du Femise 2003, P. 59.

ont été réalisés pour améliorer l'éducation des filles et la santé féminine. Cependant, en matière d'emploi, les progrès n'ont pas suivi.

2.1. Niveau de formation et taux d'activité féminins

Des expériences et des études montrent que la baisse de la fertilité conduit à une augmentation du taux d'activité féminin, laquelle a constitué une importante source de croissance dans les pays d'Asie de l'Est et des pays méditerranéens de l'Europe. Le taux d'activité des femmes entre 1981 et 2001 est passé, en Grèce de 25% à 38%, au Portugal de 47% à 54% et en Espagne de 27% à 40%. Cependant, dans les PAN, la baisse de fertilité n'a pas été suivie d'une croissance de la participation féminine. Les femmes dont le taux d'éducation est important sont celles dont le taux de fertilité a baissé; elles n'ont pas rejoint le marché du travail dans une proportion identique à celle de l'amélioration de leur niveau de formation. Si le taux d'analphabétisme s'est réduit de moitié entre 1980 et 2001, le taux de participation moyen dans la main d'œuvre ne progressait que de 3,8 points¹¹. Parmi les pays de la région, l'Algérie a réalisé le plus d'effort. En effet, le taux de participation a progressé de près de 7 points, en Algérie et seulement de 1,3 pt au Maroc.

Tableau 4: Evolution des indicateurs du niveau de formation et taux de participation des femmes dans la main d'œuvre

	Taux féminin d'analphabétisme			Taux d'achèvement des études prim.1995-2002		Tx. de participation des femmes en % de la main-d'œuvre	
	1980	1990	2001	total	Féminin	1980	2001
Pays							
Algérie	76,1	59	42	91	88	21,4	28,3
Egypte	75,2	66	55	99	92	26,5	30,7
Maroc	84,6	75	63	55	47	33,5	34,8
Tunisie	68,8	53	38	91	90	28,9	31,9

Source: Rapport du FEMISE 2003 sur le Partenariat Euro Méditerranéen. Extrait du tableau 25, P. 64.

Il faut noter qu'il n'est pas évident de mesurer le taux de participation réel à l'activité économique de la population féminine car une grande proportion des femmes travaille dans le secteur informel ou dans des activités basées aux domiciles. Sachant que la définition de la population active ne prend pas en compte les activités non rémunérées exécutées au sein du cercle familial telles que les tâches ménagères, la garde des enfants, les travaux de ferme, etc.

¹¹ FEMISE: Rapport du Femise 2003 sur le partenariat Euro Méditerranéen, P. 64.

Dans les secteurs publics, la part des emplois féminins est croissante car les femmes recherchent des postes dans ces secteurs malgré les bas salaires, en raison de la sécurité de l'emploi et du système de couverture sociale qu'ils offrent. En Egypte, 55% des emplois publics sont occupés par des femmes. Sur le plan sectoriel, les statistiques du BIT indiquent que dans les PAN, 70% des femmes actives sont employées dans les services, 20% dans l'agriculture et 10% dans l'industrie, précisément dans le textile et l'habillement.

La part croissante des femmes dans les services, au détriment du secteur agricole, indique un accroissement du niveau de qualification et de formation des femmes. Mais elles sont sous-représentées relativement aux hommes dans les emplois d'administration et de management. Leur participation aux secteurs de hautes technologies est très limitée. Des études indiquent que, dans le secteur informel, les femmes sont plus actives, possèdent un certain niveau de compétences ou de connaissances et quelques capitaux. Les contraintes principales qui les empêchent de se transformer en entrepreneur à haut revenu sont les difficultés d'accès aux ressources financières et à la propriété des actifs physiques nécessaires aux opérations. Quant aux salaires féminins dans la région, les données ne sont pas disponibles pour faire une quelconque appréciation. En Algérie, dans le secteur de la santé, l'évolution de la part des postes occupés par les femmes et leurs parts dans la promotion à des postes plus élevés devrait conduire à l'augmentation des salaires qui proviendraient donc de la modification dans le type d'emplois occupés et à l'amélioration des qualifications¹².

Il est à noter que la plupart des indicateurs relatifs à la femme sont faibles. L'existence de ces derniers en défaveur des femmes s'explique par une combinaison de facteurs économiques, sociaux et culturels qui entravent le développement de l'activité féminine avant la faible dynamique des marchés de l'emploi dans les PAN.

2.2. Capacités, représentation des femmes et développement

La réalisation des objectifs du millénaire pour le développement conditionne le progrès dans les capacités ouvertes aux femmes et l'égalité des sexes. Le renforcement de la représentation des femmes est une condition essentielle à l'amélioration de leurs capacités et

¹² Kaïd N: "Le système de santé algérien entre efficacité et équité: essai d'évaluation à travers la santé des enfants: enquête dans la wilaya de Béjaïa". Thèse de Doctorat d'Etat Es Sciences Economiques, juin 2003, Université d'Alger. P.153.

inversement. L'éducation demeure la seule cible officielle utilisée pour évaluer les progrès vers l'objectif d'égalité des sexes. Néanmoins, plusieurs autres indicateurs de performance ont été établis dans le même contexte et qui sont contenus dans le tableau 5.

L'égalité des sexes devant l'éducation favorise le travail non domestique des femmes, leur accession aux responsabilités politiques, et, partant, leur représentation dans la sphère publique. Cependant, cette égalité doit également s'étendre au domaine privé. Les disparités sociologiques entre populations féminine et masculine nuisent aux capacités de ces dernières en matière d'instruction et de santé. Sur le plan santé, malgré l'amélioration des systèmes de santé et des conditions sanitaires, la région souffre encore d'un fardeau porté par la population féminine qui est le taux de mortalité maternelle relativement élevé comme l'indique le tableau 6.

Tableau 5: Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique du Nord

Pays	Quotient du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le				Rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire dans la population des 15-24 ans	
	Primaire	Second.	Supérieur	2000-01	1990	2001
	1990-91	2000-01	2000-01			
Algérie	0,81	0,88	1,03	-	0,79	0,90
Egypte	0,80	0,89	0,90	-	0,72	0,83
Libye	0,91	0,97	1,0	0,93	0,84	0,94
Maroc	0,66	0,84	0,78	0,78 †	0,62	0,78
Tunisie	0,85	0,91	1,01	0,93	0,81	0,92

Tableau 5-1: Suite

Pays	Part des femmes dans l'emploi salarié non agricole		Femmes parlementaires * (en % du total)	
	1990	2001	1990	2003
Algérie	8	12 °	2	6
Egypte	21	20	4	2
Libye	-	-	-	-
Maroc	37	27	-	11
Tunisie	-	-	4	12

Source: PNUD: *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003*, éd. *Economica*. Extrait du tableau 2, P. 203.

*: *Données se rapportant à la chambre basse seulement.*

°: *Données se rapportant à 2000.*

†: *Données se rapportant à l'année 1999-2000.*

Tableau 6: Indicateurs sexo-spécifique du développement humain et mortalité maternelle en Afrique du Nord en 2001

Pays	Indicateur sexo-spécif. du dvp. humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation Des adultes des 15 ans et plus (en %)	
	Classement	Valeur	F	M	F	M
Algérie	88	0,687	70,7	67,7	58,3	77,1
Egypte	99	0,634	70,4	66,3	44,8	67,2
Maroc	102	0,590	69,9	66,2	37,2	62,6
Tunisie	76	0,727	74,5	70,5	61,9	82,3
Libye	-	-	75	70,4	69,3	91,3

Tableau 6-1: Suite

Pays	Taux brut de scolaris. Combiné (du primaire au super. %)		Revenu estimé du travail en PPA		Taux de mortalité maternelle ^o 1985-2001
	F	M	F	M	
Algérie	69	73	2784	9329	140
Egypte	72	80	1970	5075	80
Maroc	46	56	2057	5139	230
Tunisie	76	76	3377	9359	70
Libye	91	87	-	-	75

Source: Tableau réalisé à partir des données du PNUD : *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003*.

Extrait du tableau 8, PP. 263, 264 et du Tableau 22, PP. 311, 312.

*: calcul fait par l'auteur à partir des données de ce Rapport.

o: TMM pour 100.000 naissances vivantes.

F: féminin M: masculin.

Les obstacles liés à l'égalité des sexes devant l'emploi et la participation à la vie politique et sociale sont nombreux. Dans les pays d'Afrique du Nord, la plupart des femmes qui exercent une activité salariée non agricole occupent des emplois précaires, irréguliers ou faiblement rétribués. Quant aux parlementaires, au 1/03/2003, quatre sur cinq pays comptent en moyenne 7,7% de femmes. Un rôle plus équitable dans la vie politique passe bien souvent, du moins au stade initial, par l'instauration de quotas.

Les relations hommes femmes sont en grande partie déterminées par le contexte socioculturel. Ainsi, les valeurs patriarcales distillées depuis l'enfance influenceront sur les comportements et les perspectives ouverts aux hommes et aux femmes sur l'ensemble de leur existence. Bien souvent, ces valeurs sont intégrées aux appareils législatifs qui portent préjudice aux droits et aux revendications des femmes, notamment en matière de mariage, de divorce, de violence et de succession. C'est pourquoi les mouvements de défense des droits de la femme concentrent bien souvent leur action sur une réforme de ces textes.

Si l'emploi et l'instruction sont considérés comme des enjeux fondamentaux pour renforcer la représentation des femmes et leur aptitude à se faire entendre, ces objectifs passent également par:

- la reconnaissance de l'importance que revêt l'éducation, mais aussi par l'amélioration de son contenu et des retombées qui en sont attendues.
- La création d'un nombre plus grand d'emplois destinés aux femmes, par des postes plus gratifiants et de meilleures conditions de travail, qui permettent notamment de dégager des moyens d'existence durables.
- L'augmentation du nombre de femmes siégeant aux parlements, mais aussi leur accession à des postes de responsabilité et décision plus en vue, tant à l'échelon local que national.

L'autonomisation des femmes nécessite donc des mesures qui répondent à des besoins:

- *Pratiques*: favoriser les capacités fondamentales, notamment par une action sur les conditions de vie, l'emploi, les soins de santé et l'accès à l'eau potable.
- *Stratégiques*: renforcer la représentation des femmes et leur aptitude à se faire entendre, afin que soit revu leur rôle au sein de la société et des ménages, notamment à travers le droit à la propriété et le vote des lois les protégeant contre la violence.

Ces mesures doivent être étayées par des dispositions légales garantissant l'égalité des droits entre hommes et femmes aussi bien dans la sphère privée que publique.

L'investissement dans les domaines de la santé et de l'éducation contribue à la croissance économique qui rejaillit à son tour sur le développement humain. L'éducation, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement sont étroitement liés. Tout investissement dans l'un de ces secteurs est porteur d'amélioration dans les autres. L'éducation influe sur l'ensemble des composants du développement humain.

III – LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

Depuis les années 80, les efforts entrepris dans l'élaboration des politiques concernant les activités et les préoccupations des femmes dans les pays sous développés en général et en Afrique en particulier ont entraîné l'amélioration de la situation de la femme. Des études ont été faites dans un but politique ou d'aide sociale, pour définir le rôle

des femmes au sein de la famille et dans l'économie. Ceci laisse à penser que les politiques de développement doivent tenir compte du potentiel féminin et tendent à améliorer le sort des femmes qui travaillent. Aujourd'hui, le travail des femmes constitue une source vitale notamment pour les économies rurales.

En Afrique du Nord, l'accès des femmes à l'éducation s'est amélioré et a conduit ces dernières à intégrer le marché du travail. La stratégie à adopter doit reposer sur les principes suivants¹³:

- *Faits*: les obstacles d'ordre juridique et pratique auxquels se heurtent les femmes vont à l'encontre des besoins urgents en matière de politique économique et démographique.

- *Objectifs*: les conditions optimales pour le développement du bien être, de l'emploi et des innovations techniques dépendent de la promotion d'économies régionales diversifiées offrant aux femmes la possibilité de se spécialiser sur le plan professionnel, d'accroître leur revenu et de devenir propriétaires. La participation optimale des femmes à la production ainsi qu'à la vie familiale et nationale dépend de la protection et de la promotion de leurs droits et de la reconnaissance de leurs organisations.

- Mesures d'application : les intérêts des femmes devraient être représentés de trois manières différentes par:

- * L'analyse des effets de la politique sociale sur les activités féminines.
- * Des bureaux de la condition féminine assurant une représentation légale et politique
- * Des connaissances approfondies concernant les préoccupations des femmes que pourraient mettre à profit les ministères lorsqu'ils élaborent des projets et des politiques spécifiques.

3.1. La place des femmes dans l'économie et la société dans les P.A.N

Les structures familiales africaines diffèrent de celles d'Europe et d'Asie et ont leurs propres implications économiques et démographiques. Lorsque les femmes cherchent des moyens de gagner leur vie, elles ne perdent jamais de vue les intérêts de leurs enfants ni ceux de toute leur famille. L'association des deux principes (une structure familiale très forte et une relative indépendance

¹³ Berg R.5 et Whitaker J.S.: Stratégies pour un nouveau développement en Afrique, éd. Economica, 1990, PP. 373, 374.

financière du foyer) oblige les femmes à gagner leur vie. Des études ont permis de constater qu'elles ont tendance à choisir une source de revenu personnel fiable et durable plutôt que de compter de façon hypothétique sur une plus grosse source d'argent provenant de leur mari¹⁴. Ce désir de rémunération personnelle est le corollaire de la division du travail, du partage des revenus et des responsabilités entre mari et femme. Les conditions actuelles d'insécurité marquées par des problèmes d'accès aux ressources, l'éclatement et la modernisation de la cellule familiale, un nombre de divorces de plus en plus élevé, des mariages tardifs, une destitution à la suite d'un veuvage, des études de plus en plus longues et le choix du célibat qui touchent de plus en plus de personnes, incitent encore plus les femmes à s'assurer un revenu.

En outre, l'Afrique du Nord est caractérisée par un phénomène paradoxal: contrairement aux autres régions du monde, les importants progrès réalisés pour minimiser les disparités fondées sur le sexe en éducation et santé ne se sont pas répercutés sur le marché régional de l'emploi. En fait, la participation des femmes à la population active (malgré une augmentation du taux de 50% au cours des deux dernières décennies) demeure nettement inférieure par rapport aux niveaux d'éducation des femmes, taux de fécondité et revenu par habitant dans la région. Ce faible taux de participation est à l'origine d'une importante perte de croissance par habitant, alors que la région ne peut pas se permettre une telle situation.

La participation de la femme à la fonction publique en Algérie

En Algérie, les principaux textes du droit public algérien prônent l'égalité d'une manière générale et bien évidemment l'égalité entre sexes. Cependant, la réalité est loin de refléter ces généreuses proclamations, alors que la femme constitue plus de 50% de la population active et que le taux de scolarisation ne cesse de progresser, même au niveau supérieur, avec des taux de réussite bien plus élevés pour les filles que pour les garçons¹⁵.

Pourtant, au sein de l'administration, les pouvoirs publics peuvent intervenir de manière volontariste pour faire une plus grande place à la

¹⁴ Berg R.5 et Whitaker J.S., *Stratégies pour un nouveau développement en Afrique*, éd. Economica, 1990, P. 380.

¹⁵ ONS: résultats du BEF et du BAC pour les années 2000 à 2002.

femme, notamment pour les postes d'encadrement. Cependant, les luttes de pouvoir, les pesanteurs sociales et culturelles demeurent fortement prégnantes. Dans la fonction publique, entre 1985 à 1997, l'effectif global des femmes représentait une moyenne de 26%¹⁶.

Par type d'administration, pour l'année 1997, le taux de féminisation était de 8,4% au sein de l'administration centrale et 29,2% pour les wilayas. Le taux de féminisation le plus faible se situe au ministère de l'Intérieur avec 2,9% environ. Les services centraux des secteurs les plus féminisés sont l'éducation et la santé qui comptent une moyenne de 8%. Les plus forts scores sont enregistrés par les ministères du Commerce (47,16%), du Travail et de la Protection Sociale (45,85%).

Par secteur d'activité les femmes sont le plus massivement présentes dans le secteur de l'éducation (47,6% en 2000) et la santé (20,6%). Cela pour des raisons largement expliquées sur le plan sociologique au point où cela constitue une espèce de «division naturelle» du travail social. Ainsi, une moyenne de 70% des effectifs féminins de la fonction publique est concentrée au niveau de l'éducation et de la santé.

Par niveau de qualification, au sein de la population des femmes fonctionnaires, le taux d'encadrement ne cesse de progresser (13% en 1991 contre 20,6% en 1999) alors que les femmes occupaient jusqu'alors les plus bas emplois de la Fonction Publique.

- Au sein de l'administration centrale, en 1979, seules 02 femmes occupaient des postes de directrices au sein de l'administration centrale et seulement au sein du seul ministère de l'Education nationale. Une dizaine détient des postes de sous-directrices ou de chef de projets. En 1995, 108 femmes occupaient des fonctions supérieures de directrices, sous directrices, membre de cabinets ministériels au sein de l'administration centrale.

- Au sein de l'administration locale, pour la 1^{ère} fois en 2000, ont été nommées une femme wali, un wali déléguée et six chefs de dairas. Depuis, deux femmes walis hors cadre ont été nommées mais affectées au niveau de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur. Les secrétaires générales de wilaya sont toutes aussi rares puisqu'on en compte seulement trois. Les directrices de services déconcentrés de wilaya ne sont pas nombreuses.

¹⁶ Toutes les données statistiques relatives à ce point ont été tirées de: TAIB S., Le droit de la fonction publique, Ed. Distribution HOUMA, 2003, P.86 - 91.

- Au niveau de la magistrature, pour l'année 2000, 25% sont au niveau du siège, aucune présidente de cour et seulement 19 présidentes de tribunal. Elles sont 16% membres de cour suprême, 36% au conseil d'Etat. Par contre, 02 chargées d'affaires seulement sont nommées auprès d'ambassades. La diplomatie demeure encore un corps très fermé pour elles.

Au total, en 1997, sur 4088 fonctions supérieures, 196 sont occupées par des femmes, soit un taux de 4,8%. Elles étaient 84 à occuper une fonction supérieure en 1991.

2.3. La place des femmes dans la vie juridique et politique des PAN

Les pays d'Afrique ont des dispositions constitutionnelles très diverses concernant la condition féminine. En dehors de la Tunisie, les PAN reconnaissent « la coutume locale » en ce qui concerne le droit de la famille. Le code civil prévoit rarement toutes les contingences relatives au mariage et à l'héritage (le droit de propriété de la femme reste soumis avant tout aux pratiques coutumières et religieuses). Faute d'un changement juridique radical dans ce domaine, des dispositions destinées à représenter les intérêts des femmes sur le plan juridique pourraient contribuer à la mise en œuvre de réformes et d'innovations locales.

La part des femmes qui siègent au parlement national est l'indicateur national le plus courant de leur autonomisation politique. En comparaison avec d'autres régions du monde, les femmes des pays arabes et/ou musulmans détiennent le plus faible nombre de sièges dans les parlements nationaux. Parmi les pays d'Afrique du Nord, l'Egypte est le pays qui en détient le moins. Malgré la faible représentativité des femmes dans le domaine politique, la participation politique des femmes au niveau local est devenue plus dynamique, notamment en Algérie (Cf. tableau 7).

En outre, la retraite établie à l'âge de 55 ans pour les femmes universitaires algériennes est perçue, par elles, comme une forme de pénalité notamment pour les femmes mères de famille. Cette catégorie de femmes, durant leurs jeunes âges, se consacrent beaucoup plus à leurs familles, et s'occupent notamment d'élever leurs enfants, que de leurs carrières professionnelles. Ce n'est qu'une fois les enfants grandis, que la femme universitaire s'investit réellement sur le plan professionnel et notamment dans le domaine de la recherche. Il serait

inéquitable de la libérer au moment où elle se consacre totalement à la production de connaissances.

Tableau 7: Participation des femmes à la vie politique dans les pays d’Afrique du Nord

Pays	Date d’obtention par les femmes du droit de vote et de candidature	Date d’accession des Femmes au parlement par élection ou nomination
Algérie	1962	1962 (N)
Egypte	1956	1957 (E)
Maroc	1963	1993 (E)
Tunisie	1957, 1959	1959 (E)
Libye	1964	-

Tableau 7-1: Suite

Pays	Femmes parlementaires en % du total	
	Chambre basse ou unique	Chambre haute ou Sénat (au 01/03/2003)
Algérie	6,2	5,6
Egypte	2,4	-
Maroc	10,8	0,4
Tunisie	11,5	-
Libye	-	-

Source: Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003, éd Economica. Extrait du tableau 27, PP. 328- 329

3.3. Femmes et pauvreté

De nouveaux problèmes mondiaux suscitent ou menacent de susciter un nouvel accroissement de la pauvreté. Les femmes sont généralement plus pauvres que les hommes. Elles sont trop souvent privées des moyens de maîtriser leur destinée et fournissent d’énormes efforts qui sont menés au sein du foyer et de la communauté pour échapper à la pauvreté. Elles sont aussi les premières à supporter ses conséquences. Trop souvent, elles n’ont pas le pouvoir de décision, pas plus au sein du ménage ou dans la communauté qu’au niveau national ou international. L’égalité sociologique entre les sexes doit faire partie de la stratégie de chaque pays dans son combat pour éradiquer la pauvreté. C’est à la fois une fin et un moyen pour faire disparaître les autres formes de pauvreté humaine. Pour cela, il faut¹⁷:

- se concentrer sur les mesures permettant de mettre fin à la discrimination envers les filles dans tous ses aspects.
- Donner aux femmes le contrôle de leur propre destinée en leur garantissant l’égalité des droits et d’accès à l’emploi et au crédit.

¹⁷ PNUD: Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997, éd Economica. P. 6.

- Agir plus résolument pour mettre fin à la violence envers les femmes qui est assez répandue, mais non considérée comme faisant partie de la pauvreté humaine.

Les femmes peuvent apporter une énergie, des points de vue et des formes d'organisation nouveaux. Ignorer la condition féminine, c'est mettre en péril le développement. Si les stratégies de réduction de la pauvreté empêchent les femmes de contrôler leur destinée, c'est la société entière qui sera privée d'un tel contrôle. La mise en visibilité concrète de la pauvreté, l'analyse de la compréhension des processus de paupérisation, de précarisation et d'exclusion des femmes, sont plus que jamais indispensables à la compréhension des dynamiques contradictoires des sociétés contemporaines.

Des recherches féministes qui regroupent les femmes dans les universités, au gouvernement, dans les centrales syndicales et les associations peuvent être conçues comme une action militante et font valoir l'option féministe comme projet de transformation sociale et politique. Le rapport mondial sur le développement humain 1995 a introduit un indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), qui mesure les mêmes aspects que l'IDH en se fondant sur les mêmes variables, pour mettre en lumière les inégalités sociologiques entre les sexes. Plus les écarts en termes de développement humain sont importants, plus l'ISDH du pays concerné est faible par rapport à son IDH.

3.4. Femmes, santé et sécurité au travail

Aujourd'hui, l'augmentation de la pauvreté et des inégalités a comme caractéristique d'occulter le plus souvent les femmes de la question de la pauvreté. L'analyse et la compréhension des processus de paupérisation, de précarisation et d'exclusion des femmes, sont plus que jamais indispensables à la compréhension des dynamiques contradictions des sociétés contemporaines.

Dans le mode d'organisation familiale dans les PAN, la famille apparaît comme un des lieux où les manifestations de la domination masculine se maintiennent voire se renforcent (telle la non reconnaissance statutaire des femmes concrètement chefs de famille). Ainsi, la femme subit des pressions chez elle, dans le cadre familial et également en milieu de travail. Le stress, la violence et le harcèlement psychologique au travail constituent une des préoccupations, tant pour

les organisations que pour les personnes qui y travaillent. Si ces problèmes sont de plus en plus dénoncés, les moyens concrets à mettre en œuvre pour les prévenir sont encore rares et méconnus.

En Algérie, les femmes sont de plus en plus demandeuses d'emploi en raison d'une part, des effets des difficultés économiques sur les conditions de vie des populations algériennes, du chômage élevé et durable des hommes, de la participation de la femme à la lutte contre la pauvreté au sein des ménages des femmes, et d'autre part en raison de l'amélioration du niveau d'instruction des femmes et le nombre de plus en plus élevé de diplômées.

Pour cela, il est nécessaire de protéger les femmes sur leurs lieux de travail en optant pour la prévention de la violence et le harcèlement des femmes en milieu professionnel. A travers les rares dossiers présentés aux lecteurs et rapportés par quelques quotidiens nationaux, certains gestionnaires du secteur privé ont recours au harcèlement sexuel comme moyen de recrutement des femmes, notamment celles ayant un faible niveau d'instruction. En Algérie, qui a opté pour l'économie de marché, le développement du secteur privé pendant cette période de relance économique ne doit pas constituer un frein au recrutement des femmes. De plus, la gestion de la pauvreté doit être repensée en l'articulant à la gestion économique et sociale, à celle du travail, de la protection sociale et de la santé, en intégrant la question de la femme. La couverture juridique est indispensable à l'acquisition et la protection des droits de la femme, l'engagement politique, syndical et associatif est nécessaire à l'aboutissement de motivations selon les sexes et les générations.

CONCLUSION :

Les connaissances rassemblées sur la condition féminine en Afrique du Nord représentent non seulement une liste de faits ou un registre de succès ou d'échecs, mais aussi un recueil d'informations venant à l'appui d'un ensemble d'idées complémentaires. Les politiques de développement qui ne tiennent pas compte des activités économiques des femmes vont à l'encontre du courant actuel en faveur de la participation féminine et risquent d'avoir de graves conséquences sur le bien être des enfants, la fécondité et l'utilisation

des ressources¹⁸. Les intérêts des femmes sont défendus au mieux lorsqu'ils vont de pair avec des mesures générales visant à promouvoir leur emploi. Les politiques qui soutiennent et favorisent les activités féminines doivent faire partie de cette vaste stratégie de développement. L'indépendance financière est la condition nécessaire et suffisante pour l'amélioration de la condition féminine.

Références bibliographiques

Afrique Contemporaine: dossier: *lutte contre la pauvreté*. N° 208 – Hiver 2003.

Berg R. J. et Whitaker J. S., 1990. *Stratégies pour un nouveau développement en Afrique*, éd. Economica.

FEMISE. 2003. *Rapport du Femise 2003 sur le partenariat Euro-Méditerranéen*, éd. Institut de la Méditerranée, septembre.

Guyer J. I., 1990. Le rôle des femmes dans le développement. In **Berg R. J. et Whitaker J. S.,** *Stratégies pour un nouveau développement en Afrique*, éd. Economica, PP. 373 – 399.

Jacquemot P. et Raffinot M. 1993. *La nouvelle politique économique en Afrique*, éd. EDICEF.

Kaïd N., 2003. *''Le système de santé algérien entre efficacité et équité: essai d'évaluation à travers la santé des enfants: enquête dans la wilaya de Béjaïa''*. Thèse de Doctorat d'Etat Es Sciences Economiques, juin, Université d'Alger.

Kaïd Tlilane N., 2002: «La place et le rôle de l'artisanat traditionnel dans le développement local en Algérie». In *Revue Finance et Développement au Maghreb*, Tunis. Décembre, n° 29-30. PP. 42-49.

Kaïd Tlilane N., 2003. «Pauvreté et santé: quelle politique de lutte pour l'équité?» In *Revue Economie et Management: Pauvreté et Coopération.*, Mars, n° 2. PP. 86 – 107, Tlemcen

Kaïd Tlilane N., 2004, «L'impact de la pauvreté sur l'efficacité économique et perspective de lutte en Algérie». In *Revue Economie et Société, Constantine. Article accepté en mai, en cours d'édition.*

¹⁸ Kaïd Tlilane N.: La place et le rôle de l'artisanat traditionnel dans le développement local en Algérie. *Revue Finance et Développement au Maghreb*. Tunis. Décembre 2002, n° 29-30. P. 47.

Martin C., 1999. Les politiques familiales ou la définition de la place des femmes et de l'Etat. In *Problèmes économiques*, octobre, n° 2635, pp. 27 – 32.

ONS. 2003. Activité, emploi et chômage, in *Collection statistiques* n° 308, éd. 2000, n° 343, éd. 2001, n° 386, éd. 2003.

Périvier H., 2003. La garde des jeunes enfants: affaire de femmes ou affaire d'Etat? In *Problèmes économiques*, mai, n° 2809, pp. 1 – 9.

PNUD. 2000. *Rapport sur la pauvreté 2000: vaincre la pauvreté humaine*, éd. 2000.

PNUD. 2003. *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, éd. 1997, 1998, 2003.

Rack C., 1999. La difficile entrée des jeunes filles dans la vie active. In *Problèmes économiques*, mai, n° 2616, pp. 10 – 15.

TAIB. S., 2003. *Le droit de la fonction publique*, Ed. Distribution Houma,

Site Internet:

<http://cgsst.fsa.ulaval.ca/chaire/fra/default.asp>

<http://www.univ-tlse2.fr/agenda/2002-09-simone/resumes>